

**VILLE DE ROYAN**



**SERVICE COMPTABILITÉ**

**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 06.094**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2006  
des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie***  
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 09 Mai 2005 (DC N°05/133) fixant les tarifs 2005 des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 13 Mai 2005,

**D E C I D E**

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2006 les tarifs des Tennis de l'Orangerie et de la Mairie, comme suit

	<b>Pour Mémoire Ancien Tarif</b>	<b>Nouveau Tarif</b>
<b><u>I – LOCATION</u></b>		
○ Le court	10,70 €	10,90 €
○ La partie	5,40 €	5,50 €
○ Le court (heures creuses 13 H. à 17 H.)	7,95 €	8,10 €
<b><u>II – TARIFS JEUNES</u></b>		
○ Location de court hors saison		
- Les jeunes de 10 à 18 ans qui souhaitent réserver un court	5,40 €	5,50 €
- Les jeunes de 10 à 18 ans dans la limite des courts disponibles (sans réservation)	1,65 €	1,70 €
○ Location de court en saison (Juillet & Août)		
- Les Jeunes de 10 à 18 Ans qui souhaitent réserver un court entre 13 H et 17 H	5,40 €	5,50 €
<b><u>III – FORFAIT DE LOCATION HORAIRE</u></b>		
○ 10 Locations réduction 10 %	95,90 €	97,80 €
○ 15 Locations réduction 15 %	135,65 €	138,35 €
○ 20 Locations réduction 20 %	170,35 €	173,75 €

- D'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – Fonction 4141 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 juin 2006

**Fait à ROYAN, le 23 Juin 2006**  
Le Maire,  
H. LE GUEUT